

DELIBERATION N° 160-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

Présents :

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PONCET Denis
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	MAUGIRON Frédéric
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	MAUGIRON Gilbert
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	BARTHELEMI Maryse
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	BALME Eric	MORA Serge
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	MENDEZ Alain	
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle	

Absents excusés représentés : ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de délégués votants : 58

OBJET : PISCINE INTERCOMMUNALE AQUA MIRA : MODIFICATION TARIFAIRE POUR LES ASSOCIATIONS ET CLUBS

Vu, la délibération n° 136-2024 du 4 juillet 2024, fixant la nouvelle tarification pour la Piscine territoriale ;

Vu, la délibération n° 109-25 du 10 avril 2025, fixant un tarif « évènementiel » pour tout évènement organisé à la Piscine territoriale ;

Un travail partenarial sur une nouvelle tarification juste, équitable, applicable pour les clubs et associations de loisirs et sportifs du territoire a été engagé.

Le dispositif de plafonnement au regard du volume de créneaux utilisés, prévu par délibération n° 84-2019, est supprimé.

Afin de mieux répondre aux spécificités et attentes des clubs et associations, et dans un souci de simplification, des nouvelles grilles tarifaires sont proposées.

Il est à noter que le plafonnement peut intervenir à titre dérogatoire et est défini dans la convention d'utilisation.

Aussi, Mme la Présidente propose d'adopter les nouvelles grilles tarifaires actualisées, portant modification :

Public Entrée individuelle – activités

- Enfant gratuit – 3 ans
- Abonnements annuels :
 - Possibilité de règlement en 3 fois par prélèvement automatique sous réserve du respect des modalités d'inscription définies dans la charte d'activité et le règlement intérieur (valable pour les activités uniquement) ;
 - Mise en œuvre de modalités de remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical pour les abonnements annuels, selon la dégressivité suivante :
 1. Moins de 3 mois à partir la date d'adhésion, remboursement à hauteur de 50% ;
 2. De 3 à moins de 6 mois à partir de la date d'adhésion, remboursement à hauteur de 25% ;
 3. A partir de 6 mois depuis la date d'adhésion, pas de remboursement.

Grille tarifaire - Public	Entrée unique	Abonnement annuel
Enfant – 3 ans	Gratuit	
Entrée individuelle + 3 ans	4,00	
Carte abonnement 10 entrées CCM	36,00	
Carte abonnement 10 entrées HORS CCM	40,00	
Abonnement famille journée (2 adultes + 2 enfants) CCM	12,00	
Abonnement famille journée (2 adultes+2 enfants) hors CCM	15,00	
Abonnement annuel - de date à date – du territoire de la CCM		180,00
Abonnement annuel - de date à date - hors territoire de la CCM		200,00
Bébés nageurs (parents + 1 enfant -3 ans) CCM	12,00	240,00
Bébés nageurs (parents + 2 enfants -3 ans) CCM	14,00	255,00
Bébés nageurs (parents + 1 enfant -3 ans) HORS CCM	15,00	255,00
Bébés nageurs (parents + 2 enfants -3 ans) HORS CCM	17,00	270,00
Accompagnant bébé nageur – enfant + 3 ans	4,00	
Aqua bike, training, paddle CCM	13,00	290,00
Aqua bike, training, paddle HORS CCM	17,00	350,00
Aqua gym, leçons, douce, cardio, palmes, seniors CCM	10,00	230,00
Aqua gym, leçons, douce, cardio, palmes, seniors HORS CCM	12,00	260,00
Entrée MNS	4,00	
Redevance annuelle MNS Agent CCM - pour cours particulier sans prêt de matériel pédagogique		50,00
Redevance annuelle MNS - pour cours particulier sans prêt de matériel pédagogique hors agent CCM		250,00

Tarifs scolaires

Pas de modification tarifaire, pour rappel :

Ecole maternelle territoire 30 minutes	44,00 €
Ecole maternelle hors territoire 30 minutes	80,00 €
Ecole maternelle territoire 45 minutes	66,00 €
Ecole maternelle hors territoire 45 minutes	100,00 €
Ecole élémentaire territoire 45 minutes	66,00 €
Ecole élémentaire hors territoire 45 minutes	100,00 €
Collège - Institut éducatif	Réglementé *
Lycée	Réglementé *
* Tarifs fixés annuellement par les administrations de tutelle, conformément aux dispositions prévues dans les conventions d'utilisation.	
Agrément Education Nationale	Gratuit

Tarifs Associations-clubs de la Communauté de Communes de la Matheysine

Le dispositif de plafonnement au regard du volume de créneaux utilisés est supprimé.

En considération des conclusions issues de la rencontre avec les clubs, associations de la Matheysine usagers de la piscine, une modification tarifaire est proposée.

Association à caractère de loisir :

Utilisation	Tarif
Ligne d'eau sans surveillance (1h00)	7,00 €
Ligne d'eau avec surveillance (1h00)	10,00 €
Petit bassin sans surveillance (1h00)	18,00 €
Petit bassin avec surveillance (1h00)	21,00 €
Grand bassin sans surveillance (1h00)	36,00 €
Grand bassin avec surveillance (1h00)	51,00 €
Fosse de plongée (1h00)	9,00 €

Association à caractère sportif :

Utilisation	Tarif
Ligne d'eau sans surveillance (1h00)	4,00 €
Ligne d'eau avec surveillance (1h00)	6,00 €
Petit bassin sans surveillance (1h00)	10,00 €
Petit bassin avec surveillance (1h00)	11,00 €
Grand bassin sans surveillance (1h00)	18,00 €
Grand bassin avec surveillance (1h00)	27,00 €
Fosse de plongée (1h00)	5,00 €

Associations-clubs extérieurs au territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine

Pas de modification tarifaire, pour rappel :

Location ligne d'eau sans surveillance 1h	20,00
Location ligne d'eau avec surveillance 1h	25,00
Location petit bassin sans surveillance 1h	45,00
Location petit bassin avec surveillance 1h	55,00
Location grand bassin sans surveillance 1h	90,00
Location grand bassin avec surveillance 1h	120,00
Location fosse de plongée 1h	60,00
Location piscine dimanche/jour férié compétition/stage journée	400,00
Location piscine dimanche/jour férié compétition/stage 1/2 journée	250,00

Tarifs évènementiels

Pas de modification tarifaire, pour rappel :

Un tarif unique de 12 € est fixé pour l'entrée à un évènement ponctuel.

Il est précisé que l'accès à un évènement est hors « séance destinée au public », et de ce fait :

- Hors abonnement annuel, tarifs famille, abonnement activités
- Hors carte 10 entrées,
- Hors entrée gratuite.

Produits accessoires

Pas de modification tarifaire, pour rappel :

Bonnet de bain à l'unité	2,00
Couche aquatique jetable bébé à l'unité	1,50

Calendrier

- Tarifs applicables dès adoption de la délibération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** les nouveaux tarifs et les modalités rattachées applicables à la piscine territoriale tels-que ci-dessus développés et selon le calendrier établi ;
- ➔ **ADOpte** la possibilité de l'encaissement par prélèvement bancaire des abonnements annuels ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme le Comptable public de l'application de cette présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

